

**CODE DE CONDUITE  
ETHIQUE DES  
AFFAIRES  
ET DES  
PARTENAIRES**

# TOUS ACTEURS DE L'ÉTHIQUE DE L'ENTREPRISE

NHOOD est un opérateur immobilier mixte, créé au service de foncières propriétaires d'actifs, pour animer, régénérer et transformer des sites en nouveaux lieux de vie, pour le mieux vivre ensemble, avec un triple impact positif : Planet, People, Profit.

L'ambition de NHOOD de triple impact positif est riche de sens et de valeurs, elle s'inscrit dans la volonté durable de valoriser les patrimoines de ses mandants, tout en ayant à cœur d'agir pour le bien commun.

**NOTRE VOCATION EST PORTÉE PAR DES VALEURS, DES FEMMES ET DES HOMMES ENGAGÉS ET INTÈGRES. LES VALEURS ÉTHIQUES DE NHOOD GUIDENT SES ACTIONS, ELLES ÉCLAIRENT SES DÉCISIONS, ELLES SONT GARANTES DE SON INTÉGRITÉ.**

Il nous paraît important de partager avec nos Partenaires, les engagements que nous prônons et que nous attendons de tous ceux qui nous accompagnent.

Nous attendons de nos Partenaires qu'ils partagent notre exigence éthique, qu'ils promeuvent un véritable engagement autour de valeurs respectueuses de l'éthique, de l'intégrité, du respect des droits humains fondamentaux, de la

sécurité au travail, qu'ils participent à nos côtés à la lutte contre la discrimination et qu'ils adoptent un comportement environnemental engagé.

**L'ADOPTION D'UNE CONDUITE RESPONSABLE, RESPECTUEUSE ET QUI NE TRANSIGE PAS AVEC LA CORRUPTION, LES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX MAIS LUTTE EFFICACEMENT CONTRE TOUT COMPORTEMENT COMME TOUTE ACTION NON ÉTHIQUE EST ESSENTIELLE.**

Nous garantissons ainsi, tous ensemble et réciproquement, une éthique des affaires respectueuse des règles de concurrence, en excluant toute corruption, en ayant une vigilance absolue à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, en étant intransigeant avec le respect des droits humains fondamentaux, en réprouvant fermement toute forme de travail indigne, irrespectueuse ou dangereuse.

Nous vous proposons de trouver dans ce code des orientations pour guider et orienter nos choix respectifs.

Notre code de conduite éthique des Affaires et des Partenaires s'appuie notamment sur la loi et sur les principes directeurs de Global Compact des Nations Unies. Il fixe des principes qui engagent chacun de nous et de nos Partenaires, dont le respect de l'esprit plus encore que de la lettre, est déterminant et incontestable. Il s'impose à l'ensemble de nos relations, et le cas échéant il est annexé aux contrats ou documents conclus avec les Partenaires. Il est précisé par ailleurs que le code éthique des affaires d'un Partenaire, s'il existe, s'impose à Nhood en ses dispositions qui ne contreviendraient pas ou ne contrediraient pas le présent code.

Notre code de conduite éthique des Affaires et des Partenaires s'adresse à la communauté de nos Parties Prenantes, des sous-traitants dont ils répondent, et des tiers contractants avec l'entité NHOOD Holding et/ou ses filiales, que nous désignons sous le terme "Partenaires". Ce code est également le reflet de l'engagement des Collaborateurs.trices de Nhood qui ont participé à son élaboration et dont les principes directeurs se retrouvent également dans le code qui leur est applicable et qui fait référence aux présentes.



Etienne Dupuy,  
CEO

---

**LA CONFIANCE ACCORDÉE À L'ENTREPRISE EST DIRECTEMENT LIÉE À LA FAÇON DONT ELLE AGIT, À LA MANIÈRE DONT ELLE CONDUIT SES ACTIVITÉS. SON ÉTHIQUE EST AUSSI IMPORTANTE QUE SES RÉSULTATS FINANCIERS.**

Chez NHOOD, nous avons à cœur que chacun de nos Partenaires soit un acteur de l'éthique.

Notre triple engagement, Planet People Profit, s'inscrit directement dans cette dimension éthique et guide nos activités comme nos décisions. Il constitue un repère pour nos actions au quotidien dont nous savons qu'elles ont vocation à être pérennes mais aussi qu'elles seront jugées sur les standards de l'éthique de demain.

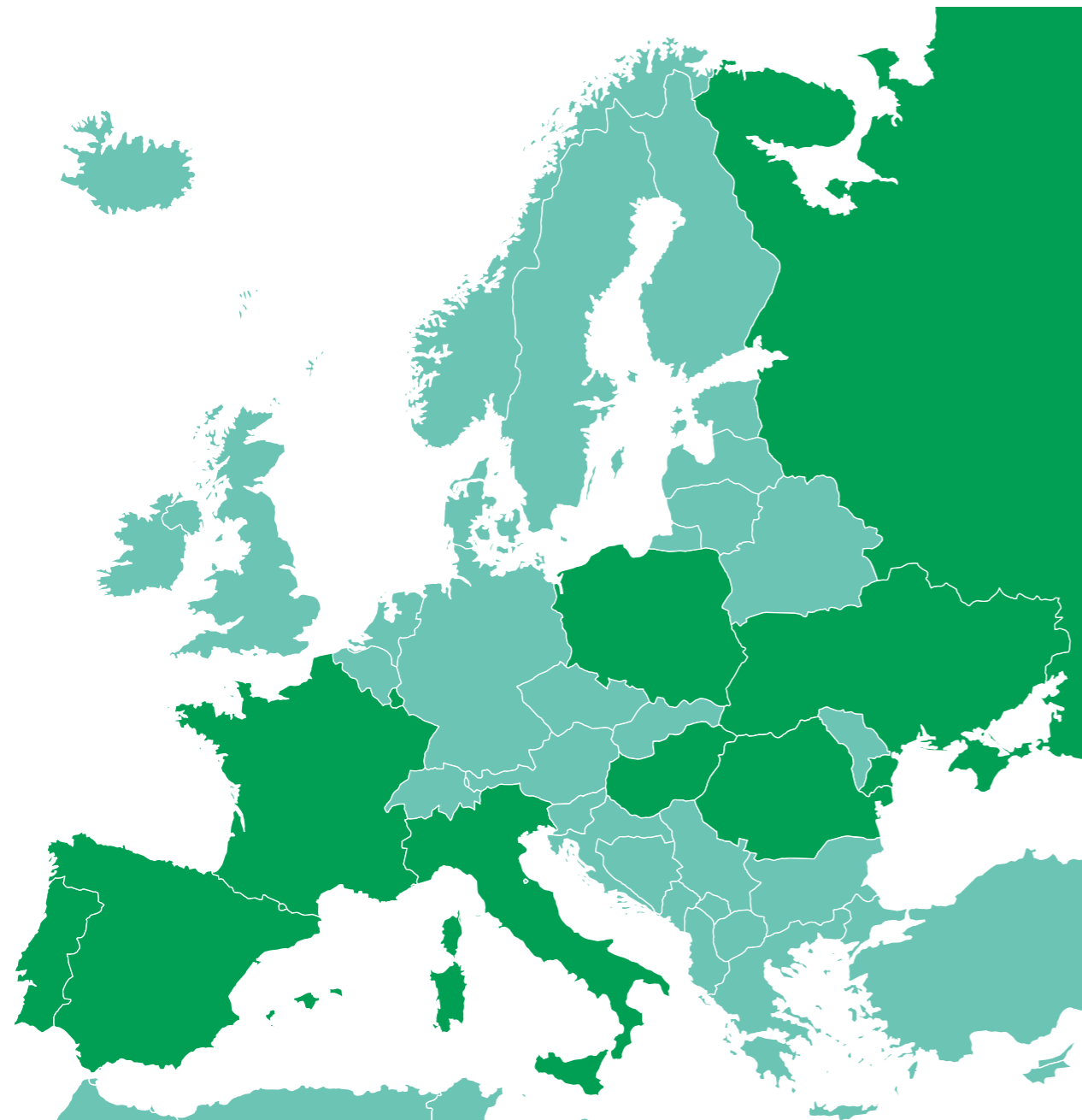
Atteindre les meilleurs standards éthiques mondiaux et être fiers de nos valeurs conduit notre action au quotidien. Nous devons collectivement œuvrer en faveur de la construction de l'avenir de notre entreprise, de notre monde et appliquer

une politique et des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance exigeants.

C'est également notre exigence mutuelle en matière d'éthique qui contribuera à faire de chacune de nos entreprises une entreprise respectée, qui inspire confiance à toutes ses parties prenantes.

Notre engagement à travers ces principes est d'appliquer une éthique irréprochable et d'appliquer une tolérance zéro envers les faits de corruption, de trafic d'influence, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, comme de non-respect des droits humains fondamentaux ou des atteintes à l'environnement.

# L'ÉTHIQUE, TOUS RESPONSABLES



Thierry Leconte,  
RUSSIE



Matteo Perino,  
LUXEMBOURG



Pascal Steens,  
HONGRIE



Manuel Teba,  
ESPAGNE



Ada Walentek,  
POLOGNE



Marco Balducci,  
ITALIE & UKRAINE



Severine Boutel,  
PORTUGAL



Tatian Diaconu,  
ROUMANIE



Etienne Dupuy,  
FRANCE

Les directeurs.trices généraux  
pays de Nhood



Véronique Lautsch,  
Directrice Éthique & Compliance

# SOMMAIRE

---

## GARANTIR LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

- 12 **PROMOUVOIR** la santé, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- 14 **SOUTENIR** la rémunération
- 16 **VÉRIFIER** le temps de travail
- 18 **LUTTER** contre les discriminations
- 20 **SE MOBILISER** contre le travail des enfants et le travail forcé
- 22 **S'ENGAGER** pour la protection de l'environnement
- 24 **FAVORISER** la liberté d'association

## ADOPTER UNE CONDUITE COMMERCIALE RESPONSABLE

- 28 **RESPECTER** la concurrence, l'équité et la clarté avec nos parties prenantes
- 30 **PRÉSERVER** la communication des informations confidentielles et sensibles
- 32 **AGIR** contre la corruption active, la corruption passive, et les paiements de facilitation
- 34 **VEILLER** au respect des règles en matière de conflits d'intérêts
- 36 **CONTRÔLER** l'application de l'anti-blanchiment, de l'anti-terrorisme, des sanctions & embargos
- 38 **INFLUER** sur les activités politiques et le lobbying
- 40 **CONFORTER** l'application de diligences raisonnables et de contrôles d'intégrité
- 42 **VÉRIFIER** la mise en place d'actions correctives et de sanctions

## UTILISER LE DISPOSITIF D'ALERTE

- 45 **IDENTIFIER** les points délicats
- 46 **AGIR** en lançant l'alerte
- 47 **ÊTRE RASSURÉ** sur la protection des Lanceurs d'Alerte

# GARANTIR LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX



En agissant de concert pour les droits de l'Homme et des Travailleurs, nous sommes persuadés que notre collaboration en sera renforcée.

Animer, régénérer et transformer des sites en nouveaux lieux de vie, pour le mieux vivre ensemble, avec un triple impact positif, est indissociable d'une relation éthique respectueuse de l'environnement.

Nous prônons une activité mutuellement Profitable, étroitement liée à un impact positif pour la Planète et pour les Personnes.

**NOUS SOMMES CONSCIENTS QUE  
NOUS INTERAGISSONS AU SEIN DE  
COMMUNAUTÉS DIVERSES ET QUE NOTRE  
ENGAGEMENT, S'IL ÉTAIT ISOLÉ, N'AURAIT  
AUCUN SENS.**

Nous avons donc à cœur de partager notre engagement en faveur des droits de l'Homme et des droits fondamentaux : respect des lois contre la discrimination, des dispositions réglementant la durée du travail, la rémunération, des lois prévoyant la représentation collective des salariés et l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

Acteurs responsables, nous attendons de nos Partenaires qu'ils soient engagés dans le respect des droits fondamentaux et des droits des Travailleurs, où qu'ils.elles se situent dans le monde. Nous nous engageons à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et attendons de nos Partenaires qu'ils promeuvent son application dans leur sphère d'influence et au sein de leurs organisations, services et métiers respectifs.

# PROMOUVOIR

## LA SANTÉ, L'HYGIÈNE, LA SÉCURITÉ, ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL



### NOUS AVONS À CŒUR D'AGIR EN RESPECTANT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES.

Nous prenons les mesures nécessaires pour offrir un environnement de travail sûr, sain et renoncer à tout ce qui pourrait avoir un effet nocif sur la santé de nos Collaborateurs.trices et des tiers pouvant être impactés (prévention des accidents, lutte contre les incendies). Nous veillons par ailleurs à la solidité, à la stabilité et à la sécurité des bâtiments et équipements de nos environnements de travail.

Des séances de sensibilisation et de formation à la prévention des risques sont organisées régulièrement auprès des Collaborateurs.trices respectifs, afin de leur permettre de connaître, de comprendre et de suivre les procédures de protection et de sécurité.

#### CE QUE NOUS PROMOUVONS

- Nous promouvons l'existence de procédures de protection et de sécurité, connues et comprises des Collaborateurs.trices.
- Nous promouvons la mise en place d'une **commission** de santé, sécurité et des conditions de travail, ou une instance équivalente.
- Nous encourageons l'adoption d'une démarche de **prévention** des risques en matière de santé, d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.
- Nous mettons en place **des analyses et un suivi** des conditions de travail et des risques professionnels.

#### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous condamnons fermement toute condition de travail qui serait contraire à la réglementation locale en vigueur en matière de santé, d'hygiène et de sécurité ou qui ne serait pas conforme aux principes directeurs de l'OIT.
- Nous proscrivons toute condition de travail qui présenterait un risque pour la santé et/ou la sécurité de nos Collaborateurs.trices respectifs.
- Nous proscrivons toute mesure qui viserait à **limiter le droit d'alerte** de nos Collaborateurs.trices respectifs ou de leurs instances représentatives du personnel, en matière d'hygiène, de santé et de sécurité, ainsi que toutes mesures de représailles qui seraient envisagées à l'égard d'un Lanceur d'Alerte. De tels comportements constitueraient une faute et seraient passibles de sanctions légales.
- Nous proscrivons **tout traitement brutal**, cruel, travail forcé, imposé sur le lieu de travail, incluant la pression morale, les insultes verbales et le harcèlement.

# SOUTENIR

## LA RÉMUNÉRATION



Nous devons nous conformer aux lois et règlements applicables concernant la rémunération, les bénéfices et toute autre forme d'avantage social.

Les Collaborateurs.trices doivent au moins percevoir un salaire minimum légal ou, en son absence, une rémunération en accord avec les normes locales en vigueur.

**LES COLLABORATEURS.TRICES DOIVENT ÊTRE RÉMUNÉRÉS POUR LES HEURES DITES "NORMALES". LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DOIVENT ÊTRE RÉTRIBUÉES AU TAUX MAJORÉ LÉGAL.**

Les Collaborateurs.trices recevront une preuve de versement de leur salaire. L'échéance de versement de la rémunération doit être au maximum mensuelle, sans déduction ou pénalité illégale. Il ne doit pas être appliqué d'amendes financières comme pratique disciplinaire.

### CE QUE NOUS PROMOUVONS

- Nous promouvons des rémunérations **conformes aux lois salariales en vigueur**.
- Nous promouvons le respect des dispositions juridiques en matière de rémunération associée au **temps de travail** (majorations de rémunération en accord avec les conventions collectives ou dispositifs légaux ou accords professionnels applicables).
- Nous promouvons une information claire et régulière de la composition de la rémunération des Collaborateurs.trices, **sans retenue liée au titre de l'équipement de travail**, lorsque ces frais sont à la charge de l'Employeur.
- Nous promouvons le paiement des cotisations patronales exigées par la loi.

### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous condamnons fermement tout manquement aux réglementations en matière de rémunération et aux accords professionnels et conventions collectives applicables.
- Nous condamnons **toute retenue sur salaire injustifiée ou amende ou modification unilatérale de la rémunération** des Collaborateurs.trices sans leur accord, ou sanction pécuniaire plus globalement.

UN DOUTE ?

UNE QUESTION ?

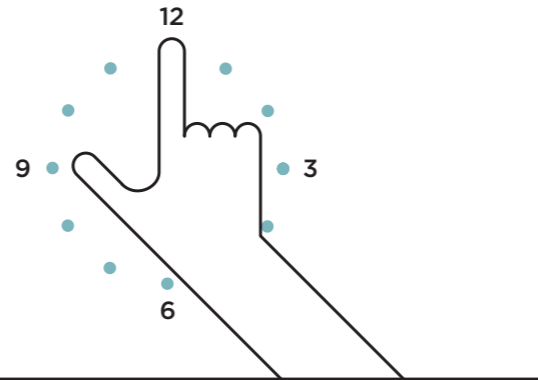
UNE ALERTE ?

Rendez-vous sur [speakup.nhood.org](https://speakup.nhood.org)  
Une plateforme ouverte et protégée  
qui garantit la confidentialité  
et l'anonymisation des alertes.



# VÉRIFIER

## LE TEMPS DE TRAVAIL



### CE QUE NOUS PROMOUVONS

- Nous promouvons le respect des restrictions juridiques en matière de durée légale du travail, qu'il s'agisse du respect des lois, des conventions collectives ou des accords professionnels applicables.
- Nous promouvons une répartition du temps de travail qui soit **en accord avec la sécurité et la santé des Collaborateurs.trices.**

### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous nous engageons, sauf cas d'urgence, à ne pas solliciter nos Collaborateurs.trices respectifs et nos Partenaires ou sous-traitants en dehors des horaires de travail et nous attendons de leur part la réciprocité stricte.
- **L'absence de droit à la déconnexion**, les demandes formulées hors horaires de travail ou ne permettant pas le respect de la vie privée sont contraires à nos pratiques éthiques.

UN DOUTE ?

UNE QUESTION ?

UNE ALERTE ?

Rendez-vous sur [speakup.nhood.org](https://speakup.nhood.org)  
Une plateforme ouverte et protégée  
qui garantit la confidentialité  
et l'anonymisation des alertes.

### LE TEMPS DE TRAVAIL DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES LÉGALES LOCALES.

Les heures supplémentaires ne doivent pas excéder les limites légales et doivent être réalisées en accord avec les normes légales.

Les Collaborateurs.trices ont droit à des congés payés annuels, aux couvertures et avantages sociaux, aux jours fériés tels que définis par la loi locale applicable.

Conscients qu'il s'agit d'engagements légaux, nous entendons développer une démarche de progrès pour favoriser une véritable éthique des relations avec nos Collaborateurs.trices.

# LUTTER

## CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Nous considérons la diversité comme une force et une richesse.

**NOUS PROMOUVONS L'INCLUSION  
AFIN D'ACCUEILLIR LA DIFFÉRENCE ET  
D'EN FAIRE UNE RICHESSE, ET NOUS  
LUTTONS CONTRE TOUTE FORME DE  
DISCRIMINATION.**

Il en est de même pour tout critère de genre, d'ethnie, ascendance, caste, origine sociale, nationale ou ethnique, religion, statut matrimonial, grossesse, âge, handicap, maladie, orientation sexuelle, affiliation syndicale ou politique, opinions politiques ou de tout autre signe distinctif, particularité ou croyance personnelle.

Tout comportement s'apparentant à du harcèlement moral ou sexuel n'est pas toléré.

UN DOUTE ?

UNE QUESTION ?

UNE ALERTE ?

Rendez-vous sur [speakup.nhood.org](https://speakup.nhood.org)  
Une plateforme ouverte et protégée  
qui garantit la confidentialité  
et l'anonymisation des alertes.

### CE QUE NOUS PROMOUVONS

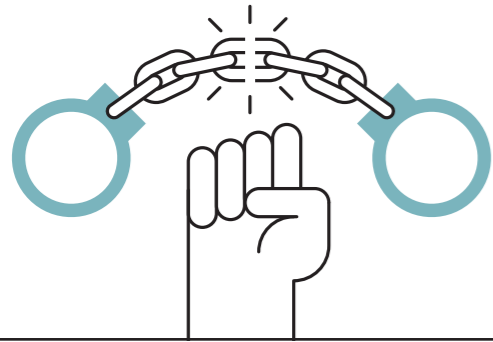
- Nous encourageons **l'égalité des chances** entre les Collaborateurs.trices, indépendamment de tout critère discriminatoire.
- Nous encourageons la mise en place de procédures et **sensibilisations** en vue d'éviter toute pratique discriminatoire.
- Nous encourageons le dialogue social au sein de l'entreprise, nous favorisons l'insertion de Collaborateurs.trices handicapés, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la gestion des emplois et parcours professionnels notamment des seniors et des Salariés.ées exerçant des responsabilités syndicales.

### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous condamnons **toute forme de discrimination**, entraînant un désavantage lié à l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'origine, l'ethnie, la couleur de peau, la religion ou les convictions politiques, ainsi que la situation familiale et matrimoniale.

# SE MOBILISER

## CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LE TRAVAIL FORCÉ



Le recours au travail forcé ou au travail des enfants correspond à des conditions de travail indignes et inacceptables.

Nous nous interdisons de recourir au travail des enfants, tel que désignant toute personne en-dessous de l'âge minimum légal d'accès à l'emploi du pays où la prestation ou production est réalisée en non-conformité avec les dispositions de l'OIT. En toute hypothèse, les salariés de moins de dix-huit ans ne doivent pas exécuter de travaux dangereux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à leur santé, à leur sécurité, à leur intégrité morale, et/ou d'être préjudiciables à leur développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

**NOUS NOUS INTERDISONS ET CONDAMNONS ÉGALEMENT TOUT RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ. LE TRAVAIL FORCÉ OU DISSIMULÉ N'EST PAS TOLÉRÉ, QUELLE QU'EN SOIT LA FORME, QU'IL SOIT OBLIGATOIRE, GAGÉ OU RÉALISÉ PAR DES PRISONNIERS INJUSTEMENT RÉMUNÉRÉS.**

Tout châtiment corporel, psychologique, abus verbal, ainsi que toute forme d'intimidation sont interdits. Aucune mesure ne peut empêcher un.e

Collaborateur.trice de quitter légitimement son emploi.

Le travail doit être effectué dans le cadre d'une relation reconnue et établie conformément à la législation nationale applicable. Nous nous obligeons à informer nos Collaborateurs.trices respectifs de leurs droits et devoirs, tels que définis par le code du travail et les lois locales applicables.

Toute relation de travail doit être documentée, en respectant à la lettre les dispositions légales en vigueur.

Dans ce cadre, nous nous obligeons à déclarer toutes les informations sur les lieux de prestations et de production.

Nous sommes autorisés à mener à tout moment des contrôles, prévus ou imprévus, sur les lieux où des prestations ou productions sont réalisées pour notre compte. Ces contrôles pourront être réalisés par nos équipes ou par un organisme extérieur indépendant mandaté. Il est attendu des Partenaires une totale collaboration lors de tels audits. Un résultat d'audit négatif pourra donner lieu à un audit complémentaire aux frais du Partenaire concerné et les actions de remédiation feront l'objet d'un suivi.

Nous devons chacun démontrer une réelle volonté d'améliorer continuellement notre performance sociale et développer des efforts dans ce sens.

### CE QUE NOUS PROMOUVONS

- Nous promouvons la réalisation **d'audits sociaux** de nature à vérifier qu'aucun recours illégal au travail des enfants n'intervient dans la réalisation des prestations ou productions.
- Tout travail fourni doit être un **travail volontaire**, non réalisé sous la contrainte ou la menace, mentale, physique ou verbale.
- Nous promouvons, lorsque cela est contractuellement possible, de **partager les résultats** des audits sociaux réalisés pour le compte ou à la demande de tiers et qui peuvent utilement démontrer d'une démarche de suivi continu.

### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- En toute hypothèse, les salariés **de moins de dix-huit ans** ne doivent pas exécuter de travaux dangereux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à leur santé, à leur sécurité, à leur intégrité morale, et/ou d'être préjudiciables à leur développement physique, mental, spirituel, moral ou social.
- Nous interdisons **toute restriction à la liberté de mouvement ou la rétention de documents personnels.**
- Nous condamnons fermement **toute mesure disciplinaire** qui serait appliquée sans être préalablement connue ou ne s'appuyant pas sur des règles valables et légales.

# S'ENGAGER

## POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Nous nous engageons dans la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Ainsi, le développement éthique et sociétal que nous promovons induit la sélection et l'instauration de relations d'affaires avec des Partenaires engagés dans une démarche de progrès environnemental, de diversité, et favorisant les conditions d'un commerce équitable.

Nous nous engageons à agir de manière responsable et durable en matière d'environnement.

Nos activités respectives doivent être conformes à la réglementation en vigueur, relative à la protection de l'environnement.

**NOUS MENONS DES ACTIONS PERMETTANT DE MINIMISER OU D'ATTÉNUER LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À NOS ACTIVITÉS. NOUS NOUS ENGAGEONS À NE TRAVAILLER QU'EN POSSESSION DE L'ENSEMBLE DES CERTIFICATS ET/OU AUTORISATIONS REQUIS POUR EXPLOITER NOS SITES OU MENER À BIEN NOS ACTIVITÉS.**

Nous sommes particulièrement attentifs à toutes les propositions qui contribuent, notamment, à préserver la biodiversité, à diminuer les consommations d'eau et d'énergie, la production de déchets. Nos collaborateurs.trices respectifs sont invités à prioriser les relations d'affaires avec des Partenaires ayant une politique engagée de protection de l'environnement.

### CE QUE NOUS PROMOUVONS

- Nous promovons le respect des lois et des réglementations applicables en matière d'environnement, notamment en matière de **gestion des substances dangereuses, de pollution, de consommation énergétique, de préservation et de développement de la biodiversité et de gestion des déchets.**
- Nous encourageons la définition de procédures simples, connues des Collaborateurs.trices, et de **mesures de contrôle et de suivi.**
- Nous promovons une amélioration constante des mesures de protection de l'environnement dans le cadre des activités commerciales.

### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous condamnons fermement toute activité non conforme à la réglementation en vigueur en matière d'environnement.
- Nous proscrivons tout projet réalisé **sans prise en compte de l'impact environnemental global** de celui-ci (nuisances auprès du voisinage par exemple, rejets dans l'environnement, non-respect des contraintes légales ou des engagements environnementaux).

# FAVORISER

## LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION



NOUS NOUS ENGAGEONS À RECONNAITRE À NOS COLLABORATEURS.TRICES RESPECTIFS, LE DROIT, SANS AUTORISATION PRÉALABLE, DE CONSTITUER DES ORGANISATIONS DE LEUR CHOIX AINSI QUE DE S'Y AFFILIER. NOUS NOUS ENGAGEONS EN OUTRE À RESPECTER LE LIBRE EXERCICE DU DROIT SYNDICAL, DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION LOCALE.

Par ailleurs, les Collaborateurs.trices doivent pouvoir bénéficier d'une protection adéquate contre tout acte de discrimination tendant à porter atteinte à la liberté syndicale. Dans les pays où ces libertés fondamentales seraient restreintes par la loi, il est encouragé de favoriser toute mesure permettant le développement des droits fondamentaux et des droits de l'Homme.

En cas de restriction ou d'interdiction de la liberté d'association et/ou de négociation collective par la loi, nous nous engageons à respecter les conventions de l'OIT prévoyant notamment d'autres formes de représentation et/ou de négociation libre.

### CE QUE NOUS PROMOUVONS

- Nous encourageons le **strict respect de la liberté d'association**, en accord avec les lois applicables, qu'il s'agisse de créer des syndicats ou d'adhérer à des organes de représentation par exemple.
- Nous promovons le **droit à la négociation collective** du personnel et le droit des Employés.es de désigner librement leurs représentants, sans menaces de représailles.
- Nous encourageons le **dialogue avec les Partenaires sociaux** et **les négociations respectueuses**.

### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous condamnons les **atteintes au libre exercice du droit syndical ou de représentation**, prévus par les conventions de l'OIT et/ou la réglementation locale le cas échéant.
- Aucun **traitement différenciant** ne doit être réalisé en raison de l'appartenance syndicale ou de l'exercice d'une activité syndicale.

UN DOUTE ?

UNE QUESTION ?

UNE ALERTE ?

Rendez-vous sur [speakup.nhood.org](https://speakup.nhood.org)  
Une plateforme ouverte et protégée  
qui garantit la confidentialité  
et l'anonymisation des alertes.

# ADOPTER UNE CONDUITE COMMERCIALE RESPONSABLE



---

Nos principes éthiques guident notre conduite des affaires et s'imposent à nous comme à nos Collaborateurs.trices respectifs.

Nous envisageons l'ensemble de nos relations avec le sens des responsabilités et choisissons nos Partenaires avec exigence.

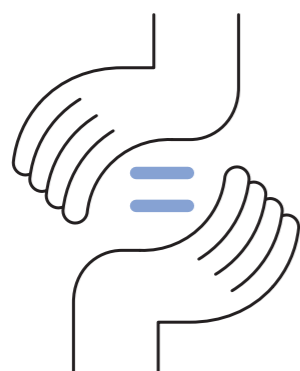
Nous agissons avec la conviction que nos interactions doivent être basées sur une confiance mutuelle, le respect, l'ouverture d'esprit et le courage.

## **NOTRE RELATION PRIVILÉGIÉE AVEC LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS FORGE NOTRE CONVICTION D'EXIGENCE ET D'EXEMPLARITÉ.**

Les règles de comportement et les standards d'éthique, prônant l'intégrité, et impliquant de proscrire tout acte de corruption sont également décrits dans le code de conduite éthique des Collaborateurs.trices NHOOD et nous invitons nos Partenaires à mettre en place un programme de lutte contre la corruption et la diffusion d'un code éthique.

# RESPECTER

## LA CONCURRENCE, L'ÉQUITÉ ET LA CLARTÉ AVEC NOS PARTIES PRENANTES



Nous avons à cœur de respecter scrupuleusement les principes de ce code et d'agir avec éthique.

Nous sélectionnons nos Partenaires avec objectivité, loyauté et respect.

### NOUS DONNONS LES MÊMES CHANCES À TOUS, EN AYANT UNE COMMUNICATION ET DES PRATIQUES COMMERCIALES CLAIRES ET HOMOGENES.

Des rapports équilibrés sont garants d'une collaboration saine. Aussi, nous veillons à l'autonomie de chacune des parties. Pour éviter toute situation conduisant à un risque de dépendance économique ou commerciale, nous sommes à l'écoute de nos Partenaires et ouverts à les accompagner pour réduire ce risque.

À ce titre, nous invitons les Partenaires à déclarer la part que nous représentons dans leur chiffre d'affaires global.

Avec nos Actionnaires nous sommes également garants de la sincérité de nos échanges.

En cas de crise ou de situation de tension, chacun s'engage à communiquer avec l'autre partie préalablement à toute communication de presse. De même, toute communication faisant référence à l'une ou l'autre partie sera préalablement soumise à son instance de communication officielle.

Nous respectons nos fournisseurs lors des négociations et nous n'utilisons pas l'éventuelle dépendance de nos fournisseurs comme un levier de négociation.

Nous attendons mutuellement le respect de chaque partie, quelque soit le poids relatif que pèse l'autre dans son CA et inversement.

### CE QUE NOUS PROMOUVONS

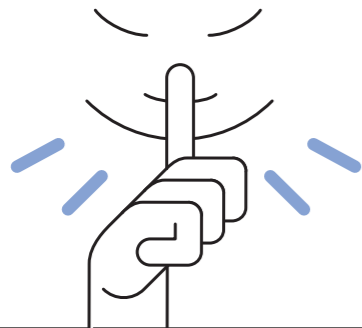
- Nous sélectionnons nos Partenaires sur des bases objectives, claires, ouvertes et concurrentielles. Nous nous engageons à rendre compte de nos choix et à les expliciter.
- Nous **respectons nos concurrents**.
- Nous sommes à l'écoute de nos Partenaires et nous mettons en œuvre des plans d'actions pour réduire les cas de **dépendance** lorsque nous en avons été informés.
- Nous transmettons à nos Partenaires des **informations fiables, justes, jamais orientées**, afin de ne pas les induire en erreur ou générer un profit personnel.
- Nous encourageons le maintien de relations saines avec nos Clients, strictement respectueuses de leurs droits, préservant leurs intérêts.
- Nous veillons scrupuleusement à l'exactitude de nos comptes et de nos audits respectifs.

### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous proscrivons **les situations d'entente, d'abus** ainsi que tout acte qui contreviendrait même indirectement aux règles de concurrence.
- Nous nous interdisons de dénigrer nos concurrents ou ceux de nos Partenaires.
- Nous rejetons fermement **toute posture irrespectueuse** que ce soit le report injustifié de rendez-vous, les comportements condescendants, le mutisme.
- Nous nous refusons de prendre des engagements que nous ne pouvons respecter et nous refusons de communiquer des informations déloyales ou qui ne seraient pas sincères.

# PRÉSERVER

## LA COMMUNICATION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET SENSIBLES



Nous avons à cœur d'entretenir des relations courtoises et respectueuses. En accord avec ce principe, nous nous interdisons réciproquement de nous comporter de manière dénigrante, désinvolte ou incivique vis-à-vis de l'ensemble de nos Partenaires et Collaborateurs.trices.

Dialoguer avec eux est essentiel, échanger avec eux pour comprendre les attentes et contraintes respectives est déterminant. Toutefois, évoquer ensemble des différends internes, communiquer des informations confidentielles ou transmettre des données en rapport avec des tiers ne sont pas des attitudes acceptables. Elles sont contraires à notre éthique.

**AINSI, LES DISCUSSIONS SE DOIVENT DE PORTER SUR LES SEULS ÉLÉMENTS RÉELLEMENT PERTINENTS ET UTILES POUR LA DISCUSSION, ET TENIR COMPTE DE LA CONFIDENTIALITÉ OU DU CARACTÈRE SENSIBLE DES INFORMATIONS DONNÉES OU REÇUES.**

En cas de divulgation d'informations sensibles, il est important que l'ensemble des destinataires soient explicitement informés de la sensibilité de ces informations.

Nous nous engageons à faire respecter le principe de confidentialité des informations présentées comme confidentielles et/ou sensibles dont nous avons eu connaissance dans nos rapports et échanges.

Nous nous engageons à écarter de nos échanges toute information qui concernerait nos concurrents.

Nous sommes conscients des enjeux d'une concurrence saine et nous nous interdisons formellement d'y contrevenir d'une quelconque façon.

### CE QUE NOUS PROMOUVONS

- Nous promovons le **respect de la confidentialité** et la description claire et non équivoque de nos engagements de respect de la confidentialité.
- Nous nous engageons dans le cadre des pré-études, pré-sélections ainsi qu'à l'occasion de tous projets sensibles ou susceptibles d'avoir un impact économique, à signer des **engagements de confidentialité**.
- Nous nous engageons à respecter notre **devoir de discrétion**, à traiter toute information confidentielle de manière appropriée, à vérifier avant tout partage d'information sensible que le destinataire a bien signé un accord de confidentialité.
- Nous alertons l'autre partie de toute information confidentielle qui aurait été divulguée.

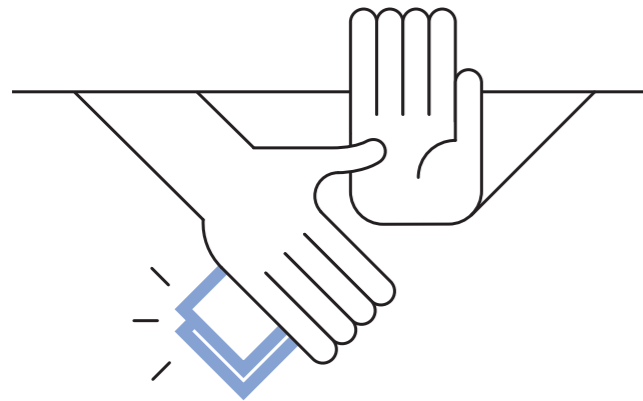
### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous nous abstenons d'évoquer des informations sensibles dans **des espaces publics**.
- Nous n'évoquons pas nos projets confidentiels.
- Nous ne faisons pas référence à nos relations contractuelles avec un tiers **sans l'accord explicite** de la personne ou de l'entreprise dont nous souhaitons divulguer l'identité.
- Nous ne divulguons pas d'informations sensibles ou confidentielles à l'occasion d'échanges professionnels ou personnels, sur le lieu de travail ou lors d'un salon professionnel, cocktail ou autre occasion.
- Nous ne minimisons pas l'impact que peut avoir la divulgation d'une information sensible ou confidentielle. Dans l'espace public, dans les trains, sur les salons professionnels, **nous respectons une obligation de réserve**.



# AGIR

## CONTRE LA CORRUPTION ACTIVE, LA CORRUPTION PASSIVE ET LES PAIEMENTS DE FACILITATION



Lutter sans cesse et partout dans le monde contre la corruption est l'un de nos principes éthiques intangibles. Nous nous opposons à toutes formes de corruption et mettons en œuvre des mesures pour lutter contre ce fléau, qu'il s'agisse de corruption passive ou active, pots de vin, conflits d'intérêts, trafic d'influence, fraude, etc.

**LA CORRUPTION VISE LE COMPORTEMENT PAR LEQUEL SONT SOLLICITÉS, ACCEPTÉS, REÇUS DES OFFRES, PROMESSES, DONS OU PRÉSENTS PROPOSÉS À DES FINS D'ACCOMPLISSEMENT OU D'ABSTENTION D'UN ACTE, D'OBTENTION DE FAVEURS OU D'AVANTAGES PARTICULIERS.**

Le trafic d'influence consiste à promettre quelque chose à quelqu'un pour qu'il l'utilise son influence auprès d'un tiers, pour obtenir une décision ou un avis favorable, que cette influence soit réelle ou supposée.

**NOS RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES SONT BASÉES SUR LE PRINCIPE DE LA BONNE FOI ET DE LA LOYAUTÉ DANS LES AFFAIRES. CES PRINCIPES S'ILLUSTRENT NOTAMMENT PAR LE REFUS MUTUEL DE TOUT ACTE DE CORRUPTION, ACCEPTATION, SOLlicitATION OU PROPOSITION DE CADEAUX, D'INVITATIONS, D'AVANTAGES PERSONNELS INDUS.**

À titre professionnel, accepter ou offrir des cadeaux, invitations, réductions de prix et autres avantages, de manière directe ou indirecte, est, par principe, interdit, à l'exception de cadeaux publicitaires ou de très faible valeur, offerts de manière exceptionnelle et remis de façon ouverte sur le lieu de travail.

Nos Collaborateurs.trices, tout comme nos Partenaires, ne peuvent donc ni proposer ni solliciter l'octroi de cadeaux et/ou d'invitations personnels. Ce principe implique que les cadeaux et faveurs à titre personnel ne peuvent en aucun cas être offerts ou acceptés.

Nous interdisons les paiements de facilitation et demandons à nos Partenaires de respecter cette même position auprès de l'ensemble des intervenants dans la chaîne de valeur.

### CE QUE NOUS PROMOUVONS

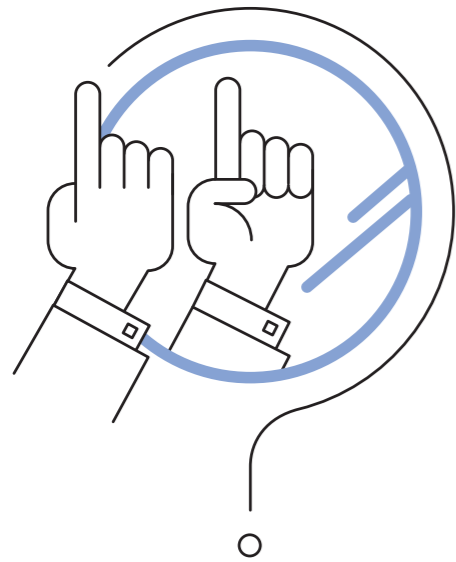
- Nous nous engageons au **strict respect des obligations légales de lutte contre la corruption**, et en pratique, nous mettons en œuvre le dispositif prévu par la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite "Sapin 2".
- L'offre ou l'acceptation de cadeau à titre professionnel fait l'objet d'un **enregistrement rigoureux dans le registre prévu à cet effet.**

### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous proscrivons les situations troubles dans lesquelles l'une des parties peut se sentir redevable ou embarrassée.
- Nous proscrivons ainsi toute offre de cadeau ou invitation à titre professionnel **non remise sur le lieu de travail et non directement corrélée à l'activité professionnelle.**
- Nous proscrivons les **paiements et encaissements indus.**
- Tout octroi de remises, rabais ou ristournes n'est réalisé qu'en **échange d'une réelle contrepartie commerciale mentionnée sur les factures.**

# VEILLER

## AU RESPECT DES RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS



L'impartialité et l'autonomie doivent présider à de saines relations.

**NOUS NOUS ENGAGEONS À PROSCRIRE OU À RÉGLER TOUTE SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT, DANS LAQUELLE DES INTÉRÊTS PERSONNELS INFLUERAIENT SUR LA RELATION PROFESSIONNELLE.**

La simple apparence de conflit d'intérêt peut nuire à des relations saines.

Le conflit d'intérêt peut se produire lorsque des personnes proches ou des membres de la même famille sont en relation professionnelle.

Des intérêts financiers, tels que des contrats, des investissements peuvent parfois être en contradiction avec ceux de la société que le.la Collaborateur.trice ou la partie représente.

C'est la raison pour laquelle nous encourageons la transparence et la levée de doutes.

### CE QUE NOUS PROMOUVONS

- Si un risque de conflit d'intérêt peut apparaître, nous l'identifions clairement, nous le signalons et **nous décidons s'il est préférable de décharger du dossier la personne impactée.**
- Nous privilégions également la **transparence** quant à la gestion d'intérêt tout au long de la relation commerciale.
- Nous encourageons nos Collaborateurs.trices et nos Partenaires à **déposer une alerte** via le dispositif dédié dès lors qu'une situation de conflits d'intérêts avérée ou potentielle se présenterait.

### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous proscrivons les situations troubles dans lesquelles l'une des parties peut se sentir redevable ou embarrassée.
- Nous ne nous interdisons pas de travailler avec un Partenaire représenté par exemple par un membre de la famille de l'un de nos Collaborateurs.trices. En revanche, nous ne souhaitons pas que **le.la Collaborateur.trice lié.e soit impliqué.e** dans cette relation d'affaire, le Partenaire est libre des moyens qu'il souhaite mettre en œuvre pour garantir la même finalité.
- Nous nous interdisons de profiter de notre position dans l'entreprise pour en tirer un profit, que ce soit de manière directe ou indirecte, ou pour en faire bénéficier un proche.

UN DOUTE ?

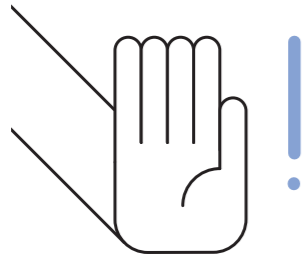
UNE QUESTION ?

UNE ALERTE ?

Rendez-vous sur [speakup.nhood.org](https://speakup.nhood.org)  
Une plateforme ouverte et protégée  
qui garantit la confidentialité  
et l'anonymisation des alertes.

# CONTRÔLER

## L'APPLICATION DE L'ANTI-BLANCHIMENT, DE L'ANTI-TERRORISME, DES SANCTIONS & EMBARGOS



En tant qu'acteurs responsables, nous nous engageons à fournir une information financière fiable en mettant en place des outils de vérifications comptables.

Lors d'un référencement, et tout au long de la relation avec un Partenaire, nous sommes respectivement tenus d'être vigilants et de contrôler les tiers avec qui nous entretenons des relations ou entrons en relation.

**DANS CE CADRE, NOUS POUVONS ÊTRE AMENÉS À DEMANDER À DES TIERS DE JUSTIFIER DES MESURES MISES EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LE BLANCHIMENT OU LE FINANCEMENT D'ACTIVITÉS NON CONFORMES AUX PRINCIPES DE CE CODE.**

Nous agissons également en nous acquittant à tout moment de la relation de l'éthique et de l'intégrité de nos Partenaires, en engageant toute démarche de nature à démontrer que les activités ni ne financent, ni ne sont issues du financement d'activités illicites. Plus largement, nous réprouvons toute activité frauduleuse, déstabilisante du marché économique, tout comme le financement d'activités occultes ou contraires à l'éthique.

Nous respectons les décisions de justice et les restrictions de commerce international en particulier issues de décisions européennes ou de juridictions dont nous dépendons.

Dans nos projets et dans l'accompagnement de nos Clients, nous nous réservons le droit de ne pas soutenir ou accompagner des projets qui ne seraient pas en cohérence avec notre éthique.

### CE QUE NOUS PROMOUVONS

- En début de relation, nous vérifions la devise de paiement, le lieu de réalisation de la prestation, la banque de règlement et si nous avons des données qui ne coïncident pas, nous n'hésitons pas à solliciter toute information utile de nature à **lever le doute**.
- Nous collaborons à toute demande légitime visant à identifier nos bénéficiaires effectifs.
- Nous répondons volontiers aux **procédures de due diligence** (vérifications raisonnables).
- Nous encourageons chacun.e de nos Collaborateurs.trices impliqué.e.s dans le processus à participer **activement aux procédures d'audit annuel** de nos Commissaires aux Comptes, le cas échéant.
- Tout paiement suppose une facturation établie au nom de l'entité concernée.

### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous n'acceptons pas **les paiements en liquide**.
- Nous ne validons pas **les comptes multiples** pour une seule entité d'un Partenaire.
- Nous ne transigeons pas avec la transparence de l'information financière.
- Nous n'encaissons pas de sommes versées pour le compte de nos Partenaires par un **tiers non référencé** dans nos comptes comptables.
- Nous n'accordons pas de remises ou de différé d'encaissement en dehors d'une procédure écrite et validée.
- Nous n'acceptons pas de **changement de devises** en cours de règlement et dans la majorité des cas, nous acceptons uniquement le paiement en euros, US dollar, ou en devise locale de l'entreprise pour laquelle la prestation est exécutée.
- Nous ne réalisons pas de paiement au titre d'une facturation établie au nom d'un tiers.

# INFLUER

## SUR LES ACTIVITÉS POLITIQUES ET LE LOBBYING



Nous pouvons être amenés à interagir avec les acteurs, les Partenaires, les investisseurs et les sphères d'influence. Nous exerçons nos activités de façon respectueuse et claire et nous participons, le cas échéant, aux échanges et aux débats qui sont menés au sein des organisations et associations professionnelles.

**L'ENSEMBLE DE CES ACTIONS D'INFLUENCE EST SCRUPULEUSEMENT RÉPERTORIÉ DANS LE CADRE DES RÉPERTOIRES LÉGAUX LORSQU'ILS EXISTENT, TELS QUE LE RÉPERTOIRE DES REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS EN FRANCE ENREGISTRÉ AUPRÈS DE LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE.**

Nous ne participons en aucune façon au financement de partis politiques ou organisations religieuses. Nous apportons toute vigilance à nos actions de mécénat, à nos actions caritatives de telle sorte qu'elles ne puissent en aucune façon être assimilées à des contributions masquées.

A titre individuel, aucun.e de nos Collaborateurs.trices respectifs ne peut se targuer de représenter nos intérêts ou d'être le porte-parole de nos projets.

A aucun moment les projets que nous menons ne soient ni politisés ni instrumentalisés au nom de causes que nous n'aurions pas choisi de soutenir.

### CE QUE NOUS PROMOUVONS

- Nous exerçons nos actions en toute clarté et inscrivons, chacun pour notre compte, nos actions dans les registres dédiés.

### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous ne souhaitons pas que notre nom soit cité, utilisé sans notre **accord préalable**.
- Il en est de même des projets que nous portons ou de nos réalisations, sauf à ce que l'information soit déjà publique.

UN DOUTE ?

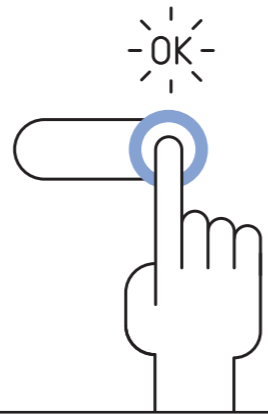
UNE QUESTION ?

UNE ALERTE ?

Rendez-vous sur [speakup.nhood.org](https://speakup.nhood.org)  
Une plateforme ouverte et protégée  
qui garantit la confidentialité  
et l'anonymisation des alertes.

# CONFORTER

## L'APPLICATION DE DILIGENCES RAISONNABLES ET DE CONTRÔLES D'INTÉGRITÉ



**NOUS CONCEVONS NOTRE ENGAGEMENT ÉTHIQUE AU TRAVERS DE PRINCIPES, TELS QU'ILS SONT ICI RAPPELÉS ET DONT LA PREUVE SE DOIT NÉCESSAIREMENT DE POUVOIR ÊTRE RAPPORTÉE.**

Aussi, nous procédons ou pouvons faire procéder aux vérifications utiles, notamment par l'organisation de contrôles d'intégrité et de due diligence destinés à renforcer la connaissance de nos Partenaires.

Nous attendons de nos Partenaires une collaboration dans la réalisation de ces contrôles d'intégrité. A titre réciproque, Nhood collabore lors de la réalisation de contrôles d'intégrité requis par des Partenaires et lors de la réalisation de due diligence raisonnables.

Il s'ensuit le droit de ne pas entrer en relation ou bien d'interrompre une relation avec un Partenaire dont les pratiques ne seraient pas conformes à nos exigences éthiques de ce code.

Toute information sur les données collectées sont disponibles auprès du délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante :

**dpo@NHOOD.com**

### CE QUE NOUS PROMOUVONS

- Nous privilégions **l'identification des éléments clés et des liens** qui peuvent exister dans l'écosystème de nos Partenaires comme des nôtres.
- Nous concevons notre engagement éthique comme étant affirmé, démontré et prouvé.
- La communication des informations sollicitées auprès du Partenaire répond à cet objectif.

### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous proscrivons l'entrée en relation sans réalisation d'une diligence via notamment, lorsque cela est requis par les procédures internes de Nhood, la réception d'un **questionnaire complet rempli et signé** par le Partenaire.
- Nous n'acceptons pas un questionnaire rempli de manière incomplète.
- Nous n'autorisons pas les relations mêmes établies sans répondre aux diligences raisonnables que nous estimons utiles.

UN DOUTE ?

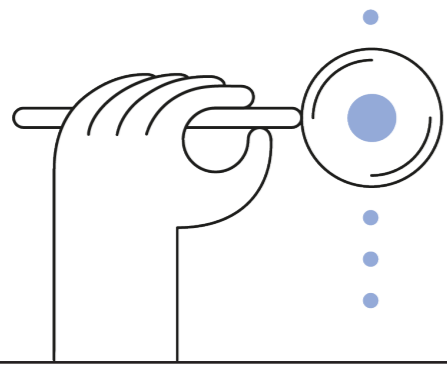
UNE QUESTION ?

UNE ALERTE ?

Rendez-vous sur [speakup.nhood.org](https://speakup.nhood.org)  
Une plateforme ouverte et protégée  
qui garantit la confidentialité  
et l'anonymisation des alertes.

# VÉRIFIER

## LA MISE EN PLACE D' ACTIONS CORRECTIVES ET DE SANCTIONS



Parce que nous souhaitons favoriser des relations de partenariats durables et productives, chaque contrôle peut déboucher sur un plan d'actions correctives négocié entre nous et le Partenaire concerné.

En cas de non-respect de ce plan d'actions, nous sommes fondés à mettre fin à la relation d'affaires avec le Partenaire concerné.

Les manquements graves (corruption, travail forcé, travail des enfants, sous-traitance opaque...) ou la violation délibérée des engagements édictés dans ce code donnent lieu à la cessation immédiate des relations commerciales.

Lorsque les faits sont imputables à un sous-traitant ou à un représentant, la même sanction s'applique au Partenaire, sauf s'il peut prouver qu'il a mis en place un système efficace de lutte contre le manquement grave constaté et que les faits frauduleux sont le fait du seul sous-traitant ou de son représentant.

Nous prendrons en charge les frais de contrôles initiaux. Il est toutefois spécifié que si le contrôle révélait des anomalies, les frais de contrôles initiaux seront refacturés au Partenaire concerné, tout comme les frais liés aux actions correctives qui seraient décidées, sans préjudice des dommages et intérêts ou pénalités contractuelles auxquels nous pourrions prétendre.

### CE QUE NOUS PROMOUVONS

- Nous promovons **la réalisation d'audits et la coopération** des Partenaires dans le cadre de contrôles liés à la conformité au présent code de conduite.
- Nous encourageons le **signalement** par les Partenaires et les Collaborateurs.trices de tout soupçon de violation au présent code de conduite, ainsi que la coopération des Partenaires et des Collaborateurs.trices dans ce cadre.
- Nous encourageons les Partenaires à exiger que leurs sous-traitants respectent des stipulations équivalentes aux présentes.
- Nous encourageons les Partenaires à mettre en place des **sanctions proportionnées** en cas de manquement constaté au présent code de conduite par leurs sous-traitants.

### CE QUE NOUS PROSCRIVONS

- Nous proscrivons l'**absence de contrôle** des sous-traitants par les Partenaires, de même que l'absence de plan d'actions et de sanctions lorsque des manquements graves sont constatés.
- Nous proscrivons le recours à une **sous-traitance volontairement opaque**.

UN DOUTE ?

UNE QUESTION ?

UNE ALERTE ?

Rendez-vous sur [speakup.nhood.org](https://speakup.nhood.org)  
Une plateforme ouverte et protégée  
qui garantit la confidentialité  
et l'anonymisation des alertes.

# UTILISER LE DISPOSITIF D'ALERTE

UN DOUTE ?

UNE QUESTION ?

UNE ALERTE ?

Rendez-vous sur [speakup.nhood.org](https://speakup.nhood.org)  
Une plateforme ouverte et protégée  
qui garantit la confidentialité  
et l'anonymisation des alertes.

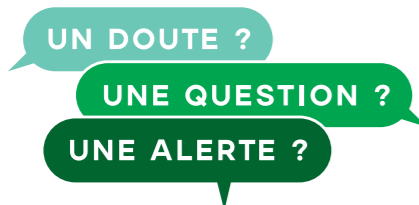
---

## IDENTIFIER

### LES POINTS DÉLICATS

---

Nous invitons nos Partenaires à utiliser notre ligne d'alerte et de conseil, afin de remonter tout doute sur la légalité d'une situation, d'un fait ou sa conformité aux principes éthiques du présent code.



Rendez-vous sur [speakup.nhood.org](https://speakup.nhood.org)  
Une plateforme ouverte et protégée  
qui garantit la confidentialité  
et l'anonymisation des alertes.

---

# AGIR

## EN LANÇANT L'ALERTE

---

Nous avons mis en place un dispositif d'alerte pour prendre en charge tout signalement de doutes, d'interrogations ou de violations du présent code ou obtenir de l'aide sur sa mise en oeuvre.

Nous invitons nos Partenaires à utiliser, de manière confidentielle, cette plateforme d'alerte sécurisée.

Notre procédure d'alerte éthique détaille la marche à suivre pour lancer une alerte et entrer en communication avec les personnes habilitées. Vous pouvez également obtenir un conseil dans une situation qui vous semble délicate.

---

# ÊTRE RASSURÉ

## SUR LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

---

Nous veillons au strict respect de la protection des Lanceurs d'Alerte, en application de la réglementation.

L'identité du Lanceur d'Alerte est protégée et ne pourra être divulguée sauf accord préalable du Lanceur d'Alerte ou si la loi l'exige. Si tel était le cas, sa révélation se limiterait strictement aux personnes habilitées.

Chaque personne participant à une enquête engage sa responsabilité en cas de non-respect de son engagement de confidentialité.

Aucune sanction ni poursuite ou représailles ne pourront être retenues à l'encontre du Lanceur d'Alerte, dès lors que l'Alerte aurait été réalisée de bonne foi. Toute personne qui menacerait un Lanceur d'Alerte de représailles encourt des sanctions.



---

ÉTHIQUE France / Luxembourg  
ЕТИЦА Ukraine  
ЭТИКА Russie  
ЕТИКА Pologne  
ETIKAI KÓDEX Hongrie  
ETICĂ Roumanie  
ETICA Italie  
ÉICA Portugal / Espagne

---

UN DOUTE ?

UNE QUESTION ?

UNE ALERTE ?

Rendez-vous sur [speakup.nhood.org](https://speakup.nhood.org)  
Une plateforme ouverte et protégée  
qui garantit la confidentialité  
et l'anonymisation des alertes.

---

**EDITION 2021**

NHOOD s'entend comme les filiales de la société NHOOD Holding au sens de l'article L 233-1 du code de commerce français et les sociétés contrôlées par la société NHOOD Holding au sens de l'article L 233-3 du code de commerce français.

**NHOOD HOLDING**

243-245 rue Jean Jaurès  
59650 Villeneuve-d'Ascq

---